



Membres de l'Alliance du Trèfle au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



COMITE TECHNIQUE FRANCEAGRIMER

Le 21 juin 2018

Présidé par Véronique BORZEIX, Directrice Générale Adjointe

L'alliance CFTC- CGC était représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO, Christine KLICH et Jean-Philippe BORDES en qualité d'expert.

Bilan des déplacements 2017 et véhicules en services territoriaux

A – Bilan des déplacements

Jours de contrôle et nuitées

13 978 jours de contrôle (15 409 en 2016) : par région, entre 45 (Corse) et 3540 (Occitanie)

2 411 nuitées (2 553 en 2016) : par région, entre 0 (Corse) et 591 (Nouvelle Aquitaine).

ETP

Maintien de la charge en ETP après le pic de 2016

2017 : 135,1 ETP 2016 : 141,7 ETP 2015 : 136,0 ETP

B – Véhicules dans les services territoriaux

Véhicules personnels

42 véhicules personnels ont été utilisés en 2017 soit une baisse de 7% par rapport à 2016.

Ces véhicules font une moyenne de 4 000 km par an.

C'est la région Occitanie qui utilise le plus les véhicules personnels avec 131 243 km en 2017, loin devant Auvergne Rhône-Alpes avec 19 916 km. 4 régions font entre 1 000 et 8 000 km, 3 régions font moins de 600 km et 4 régions n'utilisent pas les véhicules personnels.

Véhicules de service

Le parc est constitué à 70% de diesel, 24% d'hybride et 5 % d'essence.

Le kilométrage en 2017 est de 3 631 000 km (3 756 000 km en 2016).

Malgré cette baisse il y a une augmentation sur le carburant de 10%, des péages de 8% et d'entretien/réparation de 3%.

50% des véhicules du parc ont un kilométrage supérieur à 100 000 km.

Ces véhicules seront renouvelés prochainement conformément à la note de service du Premier ministre : suppression des véhicules diesel et renouvellement à 120 000 km parcourus (ou 7 ans).

Les organisations syndicales demandent que chaque nouveau véhicule soit équipé :

- du GPS avec carte géographique. Les portables sont inutilisables en l'absence de réseau.
- de climatisation
- de régulateur
- de modalités véhicule commercial : les sièges arrières prennent de la place, de plus les vitres accentuent le risque de vol.

Elles insistent aussi sur les points suivants :

- Les véhicules essence nouvelle génération ne sont pas moins polluants que les véhicules diesel nouvelle génération.
- Les véhicules hybrides ne sont pas adaptés à tous les contrôles.
- Ce qui est important ce n'est pas la cylindrée mais la puissance.
- Ce n'est pas à l'agent de s'adapter au matériel mais l'inverse. Il faut des véhicules adaptés à la vigne et à la route.
- Un véhicule qui ne fait que de la route ou un véhicule qui fait aussi du terrain n'a pas la même usure à 120 000 km.

Point d'avancement relatif aux locaux de la région Occitanie

Quelques points positifs :

- Chaque agent fait le bilan du mobilier qu'il garde et de ce dont il a besoin. Le nouveau mobilier sera à la charge de FranceAgriMer.
- Les archives seront délocalisées ce qui évitera le renforcement de la dalle.

Les points négatifs :

- Le parking : une des hypothèses initiales n'est plus d'actualité. Il reste donc une gestion par service ou par bail.
- La restauration : il n'y a pas d'avancée. La restauration sur place est impossible. La DRAAF cherche des solutions.

L'emménagement sur le site est prévu pour les 17 et 18 décembre pour les agents de FranceAgriMer, soit une semaine après les agents de la DRAAF.

Les spécificités des missions de FranceAgriMer font que le site a besoin d'une sécurité renforcée.

Présentation de l'organisation formation des prix et des marges

L'OFPM est au sein de la Mission Etudes et Prospective (MEP).

Suite aux Etats généraux de l'Alimentation, le ministre souhaite renforcer les moyens de l'OFPM.

Il n'y aura pas de changement important à la MEP. L'équipe sera renforcée de 2 ETP. Cette intégration, officielle, de l'OFPM valorisera le travail des agents de la MEP.

Projet de note de service sur le jour de carence

Le jour de carence est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. La note de service du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation est sortie en mars 2018. Celle de FranceAgriMer sera signée dans les prochains jours.

Le montant de la retenue sera égal à 1/30^e de la rémunération. Les montants pris en compte ou exclus sont détaillés dans la note de service. La retenue sera effectuée le mois suivant l'arrêt.

Pour les agents qui ont été en congés maladie depuis le 1^{er} janvier, une régularisation est effectuée sur la paye de juillet. Si un agent a cumulé plusieurs jours de carence, la régularisation se fera sur plusieurs mois à raison de 2 jours par mois.

L'alliance CFTC-CGC rappelle son opposition au rétablissement du jour de carence.

Si 2 jours occasionnent des difficultés financières, elle est disponible pour vous appuyer dans une démarche auprès de l'administration.

QUESTION DIVERSES

Gestion du temps

Suite à un problème technique, le forfait des 4 heures a été enregistré mensuellement ce qui a occasionné pour certains des écrêtages. L'administration confirme que ce forfait doit être enregistré de façon annuelle. Une régularisation sera effectuée.

L'alliance CFTC -CGC suit le dossier et ne manquera pas de relancer l'administration sur ce sujet.

Point sur le SRH

La direction présente Mme Nathalie GRILLET de la société CAPITAL HOMME qui a été choisie suite à un appel à candidatures et qui a été présentée au CHSCT de FranceAgriMer du 14 juin 2018.

Le cahier des charges, qui a servi à l'appel à candidatures, est normé et certifié par l'ANACT¹.

Une première réunion d'information et de présentation est prévue le lundi 25 juin 2018. Elle est réservée aux agents du SRH. Pour ceux qui ne pourraient s'y rendre, une deuxième réunion aura lieu mais la date n'est pas encore fixée.

L'alliance CFTC-CGC reste vigilante sur le suivi de cette affaire. Elle attend des résultats concrets et rapides.

1 ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Point sur le COP²

Le projet du nouveau COP a été validé par les présidents des filières et par le président du Conseil d'Administration le 19 juin 2018. Il a aussi été validé par la DGPE³ et le MAA⁴.

Le nouveau COP est prévu pour une durée de 5 ans, ce qui au dire de la direction est un gage de pérennité pour FranceAgriMer.

L'alliance CFTC-MAE en accepte l'augure mais reste vigilante.

Evolution de la gouvernance

Le MAA estime qu'il y a beaucoup de réunions mais qu'il manque un travail transversal.

Aujourd'hui il y a 11 Conseils Spécialisés (CS) et 23 comités. Ces derniers devraient disparaître sauf ceux en lien avec FranceAgriMer comme l'expérimentation. Les CS devraient se regrouper par type (exemple : ruminants) ce qui portera leur nombre à 6.

Il n'y aura pas moins de travail, mais une évolution de nos méthodes de travail. Ceux qui présentaient la conjoncture en comité le feront en interprofession. Les délégués filière devront travailler en inter-filières.

Maintenant que la trame est faite il faut travailler sur la composition et le nombre de commissions par an. Ce sera un travail collectif.

Une nouvelle réunion est prévue en septembre pour un listage des fiches actions du plan d'Etablissement et une présentation aux agents aura lieu en décembre.

Comité Action Publique 2022 (CAP 2022)

Le document du gouvernement est toujours en attente.

La Présidente du CTE nous a indiqué qu'aucune mesure particulière ne devrait être appliquée à FAM sauf la dématérialisation.

Tant que le rapport n'est pas officiellement publié et qu'aucune décision n'a été annoncée, il n'y a aucune certitude que FAM ne soit pas impacté.

La CFTC et EFA-CGC, au sein de l'Alliance du Trèfle, suivent attentivement ce dossier au ministère.

2 COP : Contrat Objectifs et Performance

3 DGPE : Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises

4 MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Organisme payeur unique

A chaque nouvelle PAC⁵, il est proposé d'avoir un organisme payeur unique. Et à chaque nouvelle PAC, la proposition n'est pas adoptée.

Les deux organismes payeurs, l'ASP et FranceAgriMer, n'effectuent pas les mêmes paiements. Pour reprendre une image de notre direction : l'ASP fait dans la masse et FranceAgriMer dans la dentelle.

La France n'est pas le seul pays de l'Union européenne à avoir plusieurs organismes payeurs.

L'alliance CFTC - CGC sera attentive à l'impact sur les agents.

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18 (catherine.tomasso@franceagrimer.fr) et Christine KLICH 01 73 30 21 18 (christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ Pour la CGC : Olivier POUSSIN, 06 77 88 97 64 (olivier.poussin@efa-cgc.com)

5 : PAC : Politique Agricole Commune